

RÈGLEMENT

INTÉRIEUR

**CENTRE DE
LOISIRS,**

CANTINE

ET

PÉRISCOLAIRE

ANNÉE 2008-2009

I) INSCRIPTION :

GENERAL :

-Lors d'une inscription, les parents s'engagent à avoir pris connaissance du règlement intérieur.

-Le centre de loisirs et l'accueil périscolaire, est ouvert à tous les enfants de 3 à 12 ans, adhérents à l'association des « Familles Rurales ».

-Seuls les parents ou les personnes responsables, sont autorisés à signer les documents d'inscription d'enfants.

-Lors des inscriptions, les parents doivent pouvoir accéder au projet pédagogique et au planning d'activités.

-Les prix des prestations de l'association, doivent être écrits sur la plaquette d'information, et communiqués aux parents avant les inscriptions.

-L'inscription des enfants, engage les parents à accepter que leurs enfants soient transportés par des moyens de transports et des transporteurs reconnus dans le cadre des activités du centre de loisirs.

MERCREDIS LOISIRS, PERISCOLAIRE ET CANTINE :

-Toute inscription ou annulation se fait pendant les horaires de permanence, pour annuler, il faut avoir prévenu au minimum 48h avant le jour concerné.

-Ces horaires d'inscription, sont le Mardi de 08h30 à 11h et le Vendredi de 14h à 16h.

-Pour des raisons d'effectif, il est possible que certains jours de cantine soient complets, les premiers inscrits seront prioritaires.

CENTRE DE LOISIRS :

-Des horaires d'inscription seront établis avant le séjour, il sera impératif de s'inscrire lors de ces périodes.

Un mois avant, le bureau pourra communiquer ces périodes.

-Pour une meilleure gestion des besoins du centre de loisirs, **il sera désormais, impossible d'annuler une inscription.**

-Pour diverses raisons, il est possible que certains jours de centre de loisirs soient complets, les premiers inscrits seront donc prioritaires.

II) RÈGLEMENT :

FONCTIONNEMENT :

-L'adhésion à l'association est valable de septembre à août, et coûte 25 € plus 5 € de frais de dossier, elle est obligatoire.

-Les enfants de BOULIEU, Saint Clair et SAVAS ont des prix plus intéressants car leurs municipalités aident au financement de l'association.

-Chaque fin de mois, une facture est établie aux familles, comprenant tous les services sollicités à l'association.

ACQUITEMENT :

Mercredis loisirs, périscolaire et cantine.

-Le règlement doit être effectué pendant les huit jours qui suivent la réception de la facture.

-Au bout de deux mois d'impayé, la structure se donne le droit de ne plus accepter l'enfant.

Périscolaire :

-La facturation se fait à la demi-heure, chaque demi-heure entamée est due.

-Le prix du goûter est ajouté dans la facturation de la première demi-heure.

Centre de loisirs et mercredis loisirs :

-Le prix des goûters est compris dans la somme demandée.

-En dehors des forfaits proposé par la structure, deux temps de périscolaire sont facturés sur le centre de loisirs, le matin de 07h30 à 08h et l'après midi de 18h à 18h30.

Remboursement :

-En cas de force majeure (maladie, etc.), la période ou l'enfant n'a pas pu venir ne sera alors pas facturé, sur présentation d'un justificatif, si cette annulation a été signalée aux animateurs.

-Chaque annulation non signalée dans les temps prévus, sera alors facturée de la même façon.

-Si une activité est annulée par la direction pour diverses raisons, elle ne sera pas facturée.

III) FONCTIONNEMENT :

HORAIRES :

Cantine.

-La cantine fonctionne tous les jours d'école, les enfants sont récupérés dans leur école à 11h30, puis, après le repas, ramenés à 13h15.

Périscolaire.

-Un accueil périscolaire a lieu, tous les jours d'école, le matin de 7h à 8h30 (menée des enfants à l'école) et le soir de 16h30 à 18h30 (récupération des enfants à l'école).

Mercredis loisirs et centre de loisirs.

-Le centre de loisirs accueille les enfants de 07h30 le matin à 18h30 le soir.

-Un accueil et départ échelonné se fait entre 07h30 et 09h le matin et entre 17h30 et 18h30 le soir.

-Sur le temps de midi, le départ se fait entre **11h45 et 12h** et l'accueil s'effectue à partir de 13h.

Merci de respecter ces horaires.

-Les temps d'activités se feront, en fonction de l'activité, de 09h30 à 11h45 et de 14h30 à 16h15.

-Les parents qui viennent chercher leur enfant avant l'heure habituelle de départ du centre de loisirs, devront remplir une feuille de décharge, attestant que l'enfant n'est plus sous la responsabilité du centre de loisirs.

-Pour des raisons de sécurité, les parents ne peuvent venir chercher leur enfant *en dehors du centre de loisirs* (c'est-à-dire sur un lieu de sortie, etc.) excepté en cas d'urgence.

-Lorsque les enfants auront certaines activités prévues en dehors du centre, il sera impossible de les récupérer avant 17h30.

MATERIEL :

-Les enfants doivent avoir des tenues adaptées aux activités et au temps, (casquette obligatoire en été, pas de sandales lors d'une sortie escalade, ni lorsqu'il neige,...).

-Les vêtements de marque, ainsi que les jouets de valeurs ou les portables, ne sont pas nécessaire au centre de loisirs. De ce fait, le centre se dégage de toute responsabilité vis-à-vis d'une éventuelle disparition de ceux-ci.

-Afin de limiter les pertes de vêtements, pensez bien à noter le nom et prénom de vos enfants sur les étiquettes de leurs vêtements.

-Les goûters sont fournis par la structure, il est déconseillé de prévoir de la nourriture supplémentaire, sauf en cas d'obligation médicale, en revanche les petites bouteilles d'eau individuelles sont les bienvenues.

DEROULEMENT :

-Les arrivées et départs des enfants, doivent être signalés par les parents aux animateurs.

-Les activités programmées sur les plaquettes, peuvent être modifiées pour diverses raisons qui seront alors communiquées aux parents.

-Des informations seront posées sur la porte d'entrée de la structure, ainsi que le programme quotidien des activités du centre.

-Lorsque le temps le permet, le départ des enfants peut se faire dans la cour.
